Image not found or type unknown

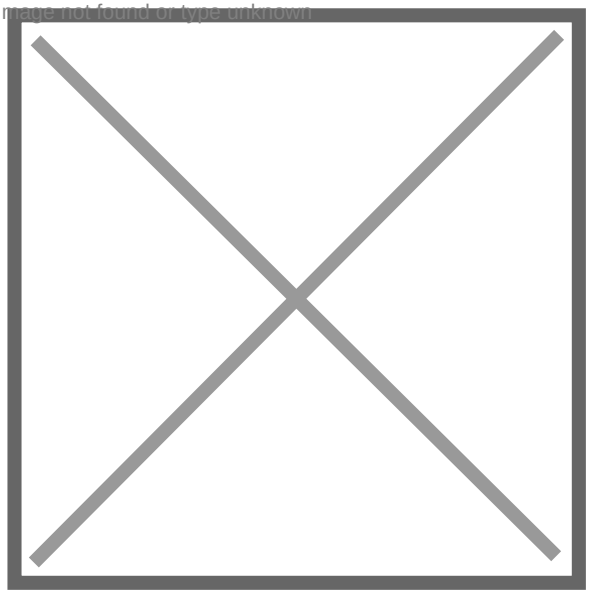

Indemnisation pour dégâts causés à objets lors demenagment

Par **isis_mycat**, le **06/09/2011** à **12:26**

Bonjour,

En date du 23 aout 2011, j'ai envoyé un courrier recommandé à la société XX, resté sans suite, dans le quel je lui demande (comme il avait été convenu précédemment avec elle) les frais de réparation de la télévision.

Jeudi 28 juillet 2011, bien que les travaux n'aient toujours pas été terminés XX procéde au réaménagement en ma présence. J'ai constaté que la télévision n'était plus dans son état initial. La façade était fendue voire cassée bien que la société XX l'ait protégée selon ses dires ("façade vitrée pressée contre un matelas au fond de la fourgonnette, par de nombreux cartons" appuyant sur la télévision). Je lui en ai fait part de suite. Premièrement, il niait toutes responsabilités mais il a opté finalement pour le remboursement à hauteur de deux cents euros TTC en contrepartie d'un devis de réparation car cela lui reviendrez trop cher au niveau de sa franchise d'assurances s'il déclarait le sinistre. Cette solution amiable trouvée, je lui fais parvenir un devis de réparation DARTY qui stipule que la pièce de façade ne se fabrique plus étant donné la vétusté de la marque et année du modèle. Aucune réparation n'est possible pour la façade. De plus, l'écran de la télé est divisé en deux lorsqu'elle est allumée : une partie en couleur mélangé et l'autre en points noir et blanc ce qui n'était pas du tout le cas avant le déménagement. On constate avec aisance qu'elle a subi un choc, qu'elle ait été protégée ou non!

A cet effet, je lui demande de bien vouloir m'adresser dans les plus brefs délais cheque ou virement bancaire de 200€ ttc pour l`achat d un nouveau téléviseur étant donne qu’on ne peut le réparer.

TOUJOURS PAS DE REPONSE. il est injoignable par téléphone mobile et fixe. J'ai tout fait pour résoudre ces problèmes à l'amiable.

Que puis je faire de plus???

Par **mimi493**, le **06/09/2011** à **12:51**

Vous avez un document quelconque prouvant vos dires ?

Par **isis_mycat**, le **06/09/2011** à **12:57**

Toutes les copies des documents ont été faites et en ma possession. Je souhaite savoir les recours au vu de la mauvaise fois de la société de déménagment mais surtout si cela ne me reviendrait pas plus cher que d'acheter une télé neuve...

Par **mimi493**, le **06/09/2011** à **14:38**

Ce que je voulais dire : avez-vous un document où le déménageur reconnait le dommage ?

Par **isis_mycat**, le **06/09/2011** à **14:39**

non, l'accord c'est fait face à face verbalement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés